Royaume du Maroc

Ministère du Commerce Extérieur



المملكة المغربية

وزارة التجارة الخارجية

Direction de la Politique des Echanges Commerciaux

Avis aux exportateurs n°02/10

* * *

Objet: Licences d'exportation des algues brutes et d'agar agar.

Il est porté à la connaissance des exportateurs des algues brutes et d'agar agar que le délai de dépôt des dossiers pour bénéficier des licences d'exportation, initialement prévu, le 30 Septembre 2010, par l'avis aux exportateurs n° 01/10, a été prolongé jusqu'au vendredi 08 Octobre 2010.

